**Programme colloque 20-21 avril 2017**

**« Les comités d’éthique à Madagascar :**

**mise en perspective »**

**Hôtel Ibis, Antananarivo**

**Contexte**

Qu’est-ce que la bioéthique aujourd’hui dans le monde ? Pour répondre à cette question, on pourrait évoquer les dizaines de milliers de chercheurs, de professeurs et d’étudiants sur tous les continents, dans de grandes universités réputées, mais aussi dans de plus petites, dans des centres de recherche, dans des ministères, dans des instituts nationaux, régionaux ou internationaux, et dans bien d’autres lieux. Mais il y a d’autres façons de faire de la bioéthique que l’enseignement et la recherche. Ainsi, les comités d’éthique constituent un élément essentiel de l’univers de la bioéthique. Il y en a des milliers dans le monde, dans les universités, les centres de recherche, les hôpitaux, etc. Certains ont un rayonnement local, d’autres ont plutôt des ambitions régionales, nationales voire internationales. Dans ce colloque, nous nous intéresserons au fonctionnement de ces comités d’éthique, aux relations qu’ils entretiennent les uns avec les autres, en insistant tout particulièrement sur les comités d’éthique nationaux.

De tels comités nationaux traitent évidemment de questions éthiques à portée nationale, c’est-à-dire qui dépasse le cadre strictement local ou régional propre à un comité d’éthique hospitalier, universitaire ou institutionnel. Certains d’entre eux s’intéressent essentiellement aux protocoles de recherche sur l’être humain, d’autres se préoccupent des problèmes éthiques qui se posent dans le contexte clinique, mais beaucoup ont une vision beaucoup plus large de leur rôle. Les citoyens en général et les professionnels de santé en particulier ont souvent besoin d’être éclairés lorsque les décisions difficiles qu’ils ont à prendre en matière de santé impliquent des valeurs antagonistes. Par exemple, lorsque les valeurs familiales entrent en conflit avec la volonté du patient ou lorsque des mesures de santé publique se heurtent au respect des libertés individuelles. Les comités d’éthique nationaux peuvent alors proposer des avis ou des recommandations qui permettront d’étayer le débat public et d’éclairer les consciences individuelles.

Les comités d’éthique sont certes des structures essentielles à la réflexion bioéthique d’un pays, mais leur fonctionnement ne sera pleinement efficace que s’il est soutenu par un arsenal législatif cohérent. Les membres des comités d’éthique doivent pouvoir se tourner vers des lois, des régulations et des règlements qui appuient leurs réflexions et recommandations.

**Objectifs généraux du colloque**

1. Décrire et analyser le fonctionnement du comité d’éthique national dans divers pays.
2. Comparer le fonctionnement des comités d’éthiques nationaux avec celui des comités d’éthique locaux ou régionaux.
3. Cerner les besoins de Madagascar en termes de comités d’éthique.
4. S’appuyer sur des modèles internationaux pour améliorer le dispositif malagasy en matière de comités d’éthique.
5. Plaider pour un développement de l’arsenal législatif malagasy concernant les questions bioéthiques.

**Jeudi 20 avril 2017**

9h00 Mot de bienvenue par le Prof. Luc Samison, Doyen de la Faculté de Médecine de l’Université d’Antananarivo.

9h10 Allocution du Prof. Mamy Lalatiana ANDRIAMANARIVOM, Ministre de la Santé Publique.

9h20 Présentation des objectifs du colloque par les organisateurs.

9h45 « Les comités d’éthique à travers le monde. État des lieux » (Mr. Benoît GRAULS, Université de Namur)

10h15 « Ce qu’un comité d’éthique n’est pas. Les leçons d’une longue expérience » (Dr. Albert FOX, Université de Namur)

10h45 Pause-café

11h15 « Du comité d’éthique local au comité d’éthique national » (Mme. Claire ROMMELAERE, Université de Namur)

11h45 Table ronde et débat avec les participants

12h15 Repas

13h45 « Structure et fonctionnement du Comité d’éthique national malagasy auprès du Ministère de la Santé » (Dr Jean Rubis ANDRIANTSOA, Président du Comité National d’Ethique)

14h15 « De la nécessité de décentraliser les comités d’éthique à Madagascar » (Prof. Juvence RAMAROSON, Université de Mahajanga)

14h45 « L’expérience canadienne en matière de comités d’éthique » (Prof. Marie-Ève BOUTHILLIER, Université de Montréal, Canada)

15h15 « Les besoins de la Faculté de Médecine de l’Université d’Antananarivo en matière de comités d’éthique » (Prof. Hunald Francis ALLEN, Université d’Antananarivo)

16h « La position de l’Ordre National des Médecins de Madagascar » (Dr. Éric Andrianasolo, Président de l’ONM)

16h15 Table ronde et débat avec les participants

Vendredi 21 avril 2017

9h Retour sur les exposés de la veille

9h15 « Les besoins d’un chercheur à l’égard d’un comité d’éthique » (Prof. Frieda BEHETS, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill)

9h45 « Pourquoi est-il important d’avoir des règlements nationaux concernant la recherche impliquant des êtres humains ? » (Prof. Stuart RENNIE, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill)

10h15 « Autour du Comité d’éthique national libanais » (Prof. Roland TOMB, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban)

10h45 Pause-café

11h15 « Le Comité consultatif national d’éthique pour les sciences de la vie et de la santé » (Prof. François VIALLA, Université de Montpellier)

11h45 « Le Comité consultatif de bioéthique belge » (Prof. Laurent RAVEZ, Université de Namur)

12h15 Repas

13h45 « Les besoins des chercheurs et des cliniciens malgaches à l’égard d’un comité d’éthique national » (Prof. Juvence RAMAROSON, Prof. Justin RANJALAHY, Dr Marie-Fidèle SAMISON, Prof. Arsène RATSIMBASOA, Prof Andrianasolo Radonirina LAZASOA)

14h30 « La législation malgache à propos du droit des patients et de la recherche sur l’être humain » (Dr. Marie Michelle SAHONDRARIMALALA, Magistrat au Conseil d'Etat de la Cour Suprême de Madagascar)

15h00 Présentation de la synthèse des enseignements du colloque par les rapporteurs (Prof. Francis HUNALD, Prof. Laurent RAVEZ) et table ronde.